



Bois+05
Dynamic Bois



COMMUNIQUE DE PRESSE

Gap, le 31 octobre 2018

MAITRISE ET VALORISATION DES BIENS SANS MAITRE :

Signature d'une convention entre la commune de Saint-Martin-de-Queyrières, l'association des Communes forestières et la SAFER PACA, le 12 novembre prochain, à 9h15, à Briançon.

Les biens sans maître sont des parcelles dont le propriétaire est soit inconnu, soit disparu, soit décédé et sans héritier. Le 12 novembre prochain, durant une réunion d'information sur cette thématique, l'association des Communes forestières et la SAFER PACA, en présence de Monsieur le Maire, Serge Giordano, signeront la convention sur la maîtrise des biens sans maître avec la commune de St-Martin-de-Queyrières dans les Hautes-Alpes. Cette convention encadre le travail d'identification, d'acquisition et de valorisation du foncier sans maître de la commune. Ce sera l'opportunité d'explicitier cette démarche originale portée par la SAFER PACA et les communes forestières auprès des élus locaux, départementaux et régionaux.

La thématique foncière est un pilier du développement agricole, de la gestion des forêts et de l'aménagement des espaces. La préservation et la gestion du foncier mérite de faire l'objet de politiques publiques adaptées et volontaristes. Il conditionne la réussite des projets de : mobilisation de bois, desserte, défenses des forêts contre les incendies, gestion des risques naturels, protection de l'environnement, installation agricole et consolidation des exploitations.

Plus de 8 000 ha de biens présumés sans maître dans les Hautes-Alpes

Les communes ont la compétence, depuis la Loi du 21 avril 2006 relative aux libertés et responsabilités locales, d'incorporer dans le domaine communal les biens considérés comme sans maître selon les définitions de l'article L1123-1 du Code général de la propriété des personnes publiques. Ces biens constituent un véritable gisement foncier qui peut être support de développement agricole et forestier et d'aménagement du territoire.

Saint-Martin-de-Queyrières, commune pilote

En mutualisant leurs connaissances techniques et juridiques, les Communes forestières et la SAFER ont décidé d'accompagner les communes dans le département, pour mobiliser et mettre en gestion les biens sans maître ainsi que les forêts communales actuellement non gérées. Cette action est menée dans le cadre du projet Bois+05 financé par l'Ademe et le projet d'action foncière 05 financé par le fond européen Feader.

La commune de Saint-Martin-de-Queyrières est une commune pilote sur laquelle les démarches d'identification ont été menées. Cette première étape a permis de révéler 98 comptes de propriétés présumés sans maîtres pour une surface totale de plus de 30 ha. Une vérification juridique et la mise en place de procédures spécifiques permettront de vérifier la vacance des biens. Si aucun propriétaire ou héritier ne se manifeste, la commune pourra en devenir propriétaire.

En complément, **les réunions d'information territoriales** à l'attention des élus des communes du département auront lieu. La première débutera le 12 novembre prochain, à 9h15 à la mairie de Briançon pour les territoires du Briançonnais et du Pays des Ecrins. Un guide sera également publié fin 2018.

Heure et lieu de l'évènement :

Lundi 12 novembre 2018 à 9h15 (Signature à la pause cf ordre du jour)

Salle du Conseil Communautaire

Communauté de Communes du Briançonnais

Les Cordeliers

1 rue Aspirant Jan

05100 Briançon

Merci de confirmer votre présence auprès de :

Caroline Galles / Tél. 04 92 23 49 41/ caroline.galles@communesforestieres.org

Mathilde Blanc / Mobile 06 37 23 79 93 / mathilde.blanc@SAFER-paca.com

Pour répondre au mieux à vos demandes d'interviews, contacts presse :

Agence Bleu Tomate

Magali Triano – magali.triano@bleu-tomate.fr / 06 20 70 11 09

Nelly Torossian – nelly.torossian@bleu-tomate.fr / 06 58 20 01 10

A propos de

Le réseau des Communes forestières est au service des élus et des acteurs forestiers. Il œuvre au développement, à la valorisation et à la préservation du patrimoine forestier pour une gestion durable faisant de la forêt des collectivités un élément fort de développement local.

Communes forestières des Hautes Alpes - avenue Justin Gras, 05200 EMBRUN - Voir le site internet www.ofme.org/communes-forestieres

La SAFER PACA est un opérateur foncier qui œuvre prioritairement à la protection des espaces agricoles, naturels et forestiers. Son intervention vise à favoriser l'installation, le maintien et la consolidation des exploitations agricoles ou forestières, à concourir à la diversité des paysages, à contribuer au développement durable des territoires ruraux. Il est rappelé qu'il entre dans les missions de la SAFER l'accompagnement des collectivités pour la mise en œuvre d'opérations foncières (L141-5 du code rural et de la pêche maritime).

SAFER PACA - 8 avenue Jean Jaurès, 05000 GAP